



Assemblée générale

Distr. générale
28 juillet 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 69 c) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits humains : situations relatives aux droits humains et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation des droits de l'homme en Érythrée

Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution [50/2](#) sur la situation des droits de l'homme en Érythrée, le Conseil des droits de l'homme a prié le Rapporteur spécial, Mohamed Abdelsalam Babiker, de lui soumettre et de lui présenter un rapport écrit à sa cinquante-troisième session, et de soumettre et présenter un rapport écrit à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session.

2. Le rapport du Rapporteur spécial, qui porte sur la période allant du 29 avril 2021 au 22 avril 2022, figure dans le document [A/HRC/50/20](#). Le Rapporteur spécial y décrit la situation des droits de l'homme en Érythrée, en mettant l'accent sur les faits récents relatifs au service national ou militaire à durée indéterminée, à l'accès à la justice, à l'état de droit, aux droits civils et politiques et aux libertés fondamentales. Il y décrit également les répercussions du conflit du Tigré sur la situation des droits de l'homme en Érythrée, examine les violations commises par des soldats érythréens en Éthiopie et met en évidence les difficultés qui continuent de se poser pour ce qui est de la protection des réfugiés érythréens. Le rapport se termine par des recommandations formulées à l'intention du Gouvernement érythréen et de la communauté internationale. Le Secrétariat a l'honneur de renvoyer l'Assemblée générale à ce rapport.

* [A/77/150](#).

